

CONCOURS DE SAUT OFFICIEL DE BIOLEY-MAGNOUX 08 et 09 JUILLET 2006



Organisation : DGM & CR Section Menthue
 Président du CO : Anouk Mercier 1409 Chanéaz – Tél. 079/ 693 56 91
 Président du Jury : Daniel Bezençon
 Constructeurs : Christian Perrin et Stéphane Rochat
 Vétérinaire : Martial Thomet
 Engagements : Hipics, Av. de la Plage 37, 1028 Préverenges – Tél. 079/ 210 28 34, ou sur le site de la FSSE: www.svps-fsse.ch
 Finances d'engagement : A payer en même temps que les inscriptions : CCP 17-640951-1, Hipics, Préverenges
 Annulations : 079/ 210 28 34
Clôture des engagements : **Lundi 05 juin 2006, courrier A**

No épr.	Date	Catégorie	Barème	Finances	Prix	Remarques
N° 1	08 juillet	RI	A au chrono	25.-	100.- etc.	Gains des chevaux jusqu'à Fr. 200.-
N° 2	08 juillet	RI	A au chrono + 1 bar.	25.-	100.- etc.	Gains des chevaux idem épr. no 1
N° 3	08 juillet	P2 AB+CD	A au chrono	25.-	60.- ou nature	SR
N° 4	08 juillet	P2 AB+CD	A au chrono + 1 bar.	25.-	60.- ou nature	SR
N° 5	08 juillet	RII	A au chrono	30.-	150.- etc.	Gains des chevaux dès Fr. 201.-
N° 6	08 juillet	RII	A au chrono + 1 bar.	30.-	150.- etc.	Gains des chevaux idem épr. no 3
N° 7	09 juillet	Libre style/ licence	A au chrono	25.-	100.- etc.	100 cm. Cavalier sans licence avec brevet
N° 8	09 juillet	Libre style/ licence	A au chrono	25.-	100.- etc.	100 cm. Cavalier sans licence avec brevet
N° 9	09 juillet	Libre formation	A au chrono	20.-	Plaques et flots aux 0 fautes	60/70 cm. Cavaliers sans licence avec brevet - Également ouvert aux cavaliers non-licenciés et licenciés membres de la Société organisatrice DGM Menthue
N° 10	09 juillet	Libre formation	A au chrono	20.-	Plaques et flots aux 0 fautes	60/70 cm. Cavaliers sans licence avec brevet - Également ouvert aux cavaliers non-licenciés et licenciés membres de la Société organisatrice DGM Menthue

Restrictions générales : En cas de trop forte participation, les organisateurs se réservent le droit d'intégrer les barrages si ils le juge nécessaire (épreuve en deux phases).

Prix, plaques et flots selon règlement FSSE.

Les changements seront acceptés jusqu'au mercredi 28 juin et pour tout changement le jour même de la manifestation un montant de : Fr. 20.- sera perçu.

Toute inscription et tout paiement après les délais ne pourront pas être pris en considération.